

École :

à, le juin 2012

MOTION DE CONSEIL DES MAITRES

Dans les écoles, des personnels en Contrats Uniques d'Insertion effectuent des missions devenues indispensables au bon fonctionnement du service public d'éducation telles que l'accompagnement des élèves en situation de handicap et l'aide au fonctionnement des écoles.

De nombreux contrats se terminent le 30 juin ou le 31 août et ne sont pas renouvelables ayant atteint la durée maximale possible dans le cadre de ces contrats, d'autres ont été annoncés « non renouvelables ».

Nous ne pouvons accepter que la seule solution soit pour ces EVS/AVS de se retrouver au chômage alors que ni le ministère de l'éducation nationale, ni le ministère du travail n'ont rempli leurs obligations d'accompagnement, de suivi, de formation pour favoriser leur insertion professionnelle.

C'est pourquoi le Conseil des Maîtres réuni ce jour exige :

- l'arrêt des recrutements sous contrat précaire
- la reconnaissance des missions des personnels et la pérennisation de leurs fonctions.
- La création d'emplois statutaires et la titularisation sans conditions de concours de tous les précaires.
- Dans l'immédiat, le maintien dans leur fonction de tous ceux qui le souhaitent par une intégration dans de nouveaux emplois publics, une véritable formation pour tous et la reconnaissance des qualifications acquises.
- Des rémunérations décentes, le remboursement des frais de déplacement et l'accès à tous les droits sociaux.
- La possibilité pour tous ceux qui le demandent d'une formation qualifiante leur permettant une réelle insertion professionnelle.